

**Avis n° 2012/03-07 relatif
à l'habilitation de l'Institut Mines-Télécom
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

F : changement de statuts (fusion, réorganisation, délocalisation)

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

La Commission prend acte du décret N° 2012-279 du 28 février 2012 transformant l'**Institut Télécom**, établissement public à caractère administratif, en **Institut Mines-Télécom**, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé des communications électroniques et constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation.

Le décret est entré en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Le nouvel institut intègre les écoles des télécommunications comme le fait actuellement l'Institut Télécom.

Toutefois, les titres délivrés par ces écoles deviennent les suivants :

- ⤴ Ingénieur diplômé de l'Institut Mines-Télécom - Télécom Paris Tech
- ⤴ Ingénieur diplômé de l'Institut Mines-Télécom - Télécom Sud Paris
- ⤴ Ingénieur diplômé de l'Institut Mines-Télécom - Télécom Bretagne

Les 6 écoles des mines sont rattachées à l'Institut Mines-Télécom tout en conservant leur statut d'établissement public à caractère administratif.

Compte tenu des changements de nom des 4 Écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes, les intitulés des diplômes délivrés par ces écoles deviennent :

- ⤴ Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux
- ⤴ Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès
- ⤴ Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Douai
- ⤴ Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2012

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2012

Le président



Bernard REMAUD